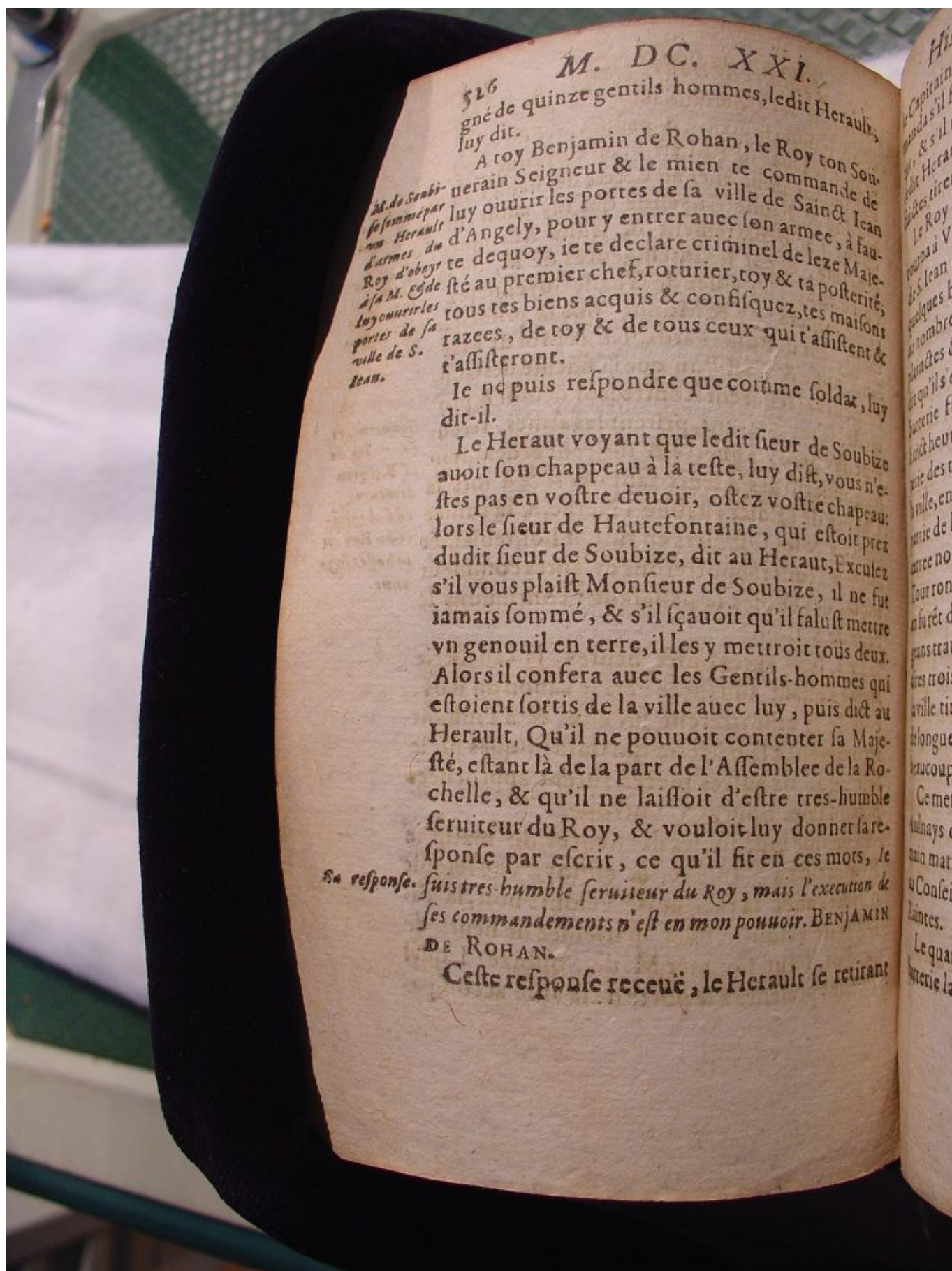


1621_526.jpg



526 M. DC. XXI.

gné de quinze gentils hommes, ledit Heraldt, luy dit.

A toy Benjamin de Rohan, le Roy ton Souverain Seigneur & le mien te commande de luy ouvrir les portes de sa ville de Saint Iean d'Angely, pour y entrer avec son armee, à fau- te dequoy, ie te declare criminel de leze Maje- sté au premier chef, roturier, toy & ta posterité, tous tes biens acquis & confisque, tes maisons razees, de toy & de tous ceux qui t'assistent & t'assisteront.

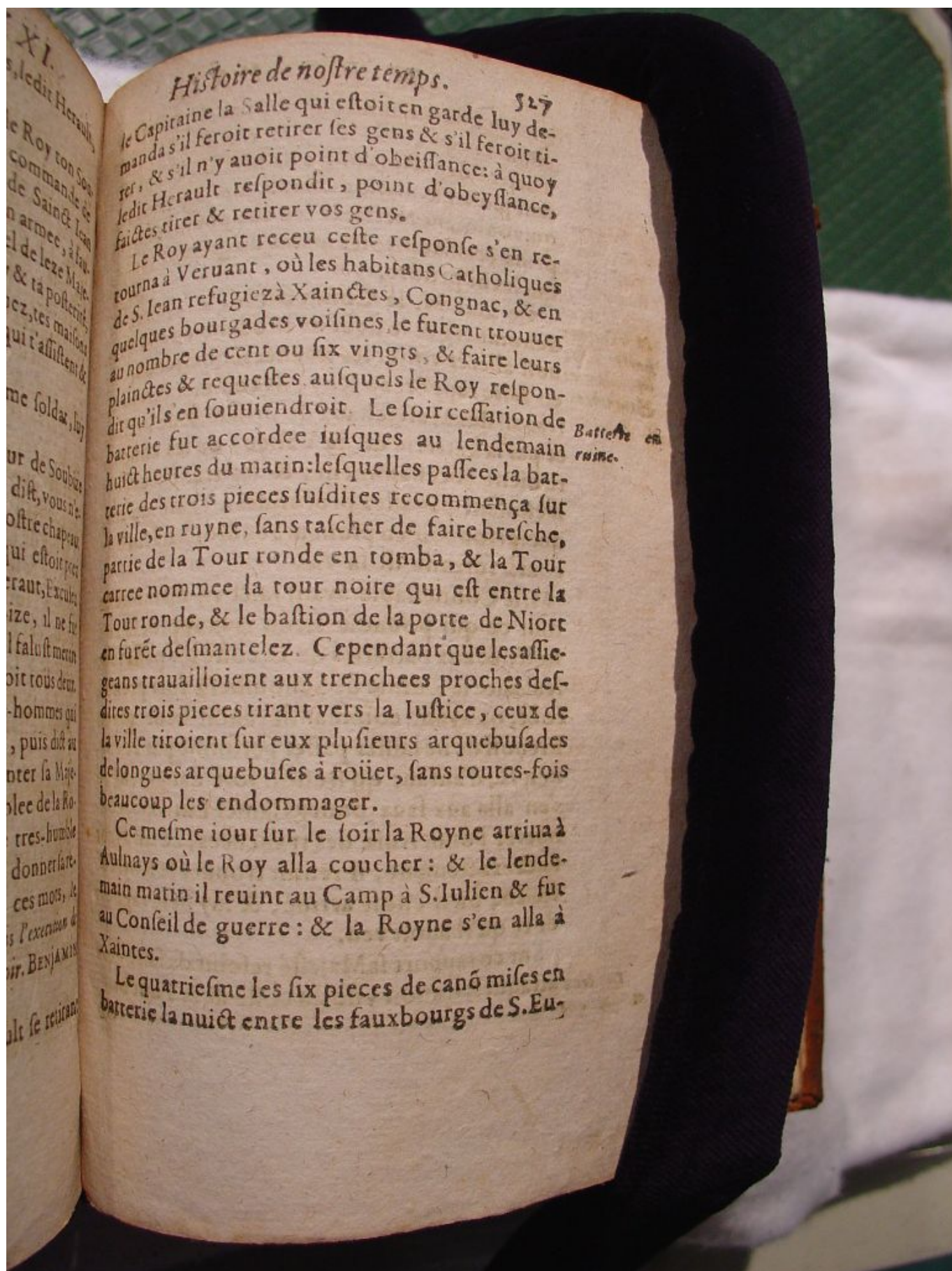
Je ne puis respondre que comme soldat, luy dit-il.

Le Heraut voyant que ledit sieur de Soubize avoit son chapeau à la teste, luy dist, vous n'estes pas en vostre deuoir, ostez vostre chapeau: lors le sieur de Hautefontaine, qui estoit prez dudit sieur de Soubize, dit au Heraut, Excutez s'il vous plaist Monsieur de Soubize, il ne fut iamais sommé, & s'il scauoit qu'il falust mettre vn genouil en terre, il les y mettroit tous deux. Alors il conféra avec les Gentils-hommes qui estoient sortis de la ville avec luy, puis dict au Heraut, Qu'il ne pouuoit contenter sa Maje- sté, estant là de la part de l'Assemblée de la Rochelle, & qu'il ne laissoit d'estre tres-humble seruiteur du Roy, & vouloit luy donner sa re- sponse par escrit, ce qu'il fit en ces mots, le

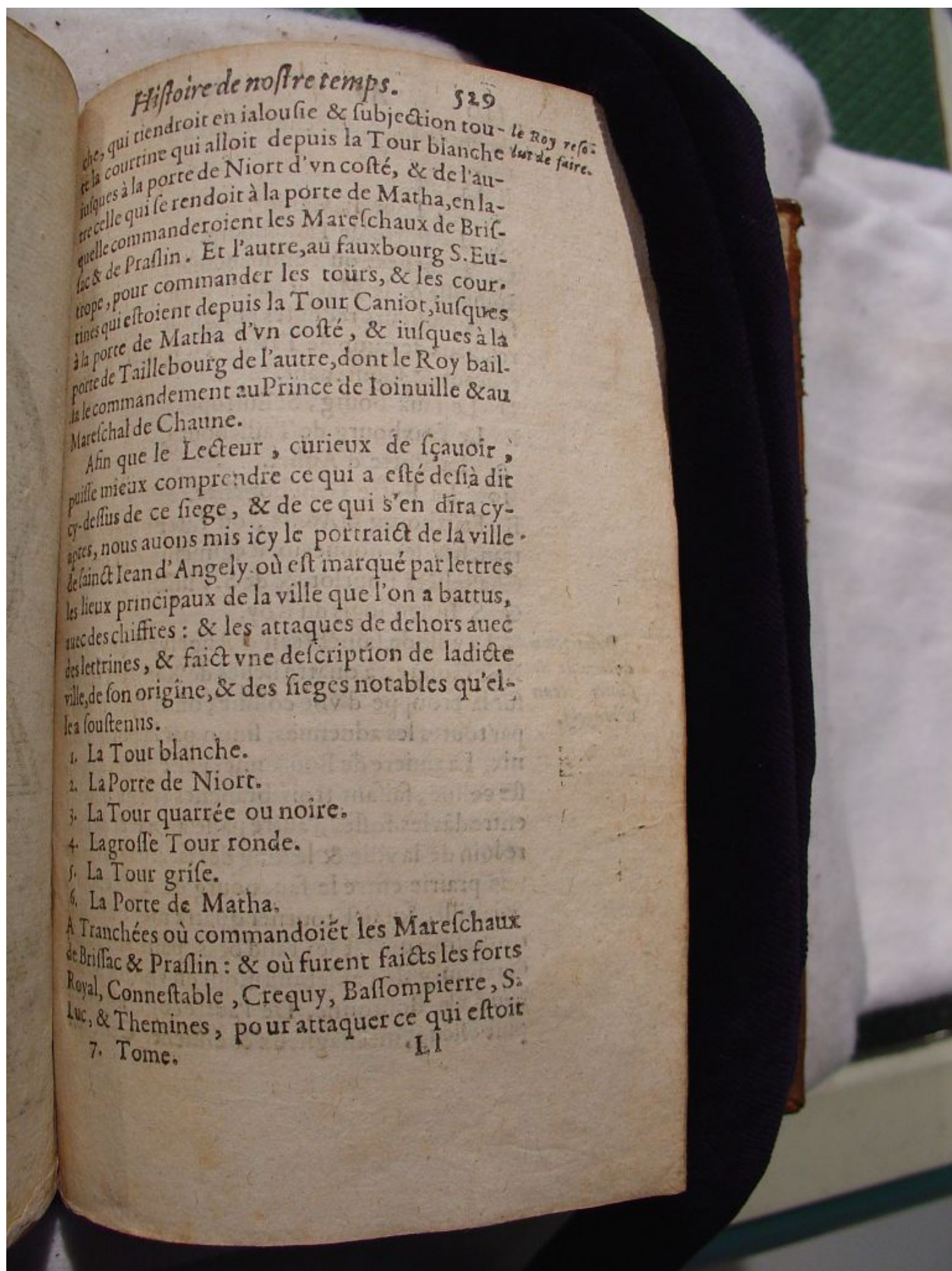
sa response. suis tres-humble seruiteur du Roy, mais l'execution de ses commandements n'est en mon pouuoir. BENJAMIN DE ROHAN.

Ceste response receuë, le Heraut se retirant

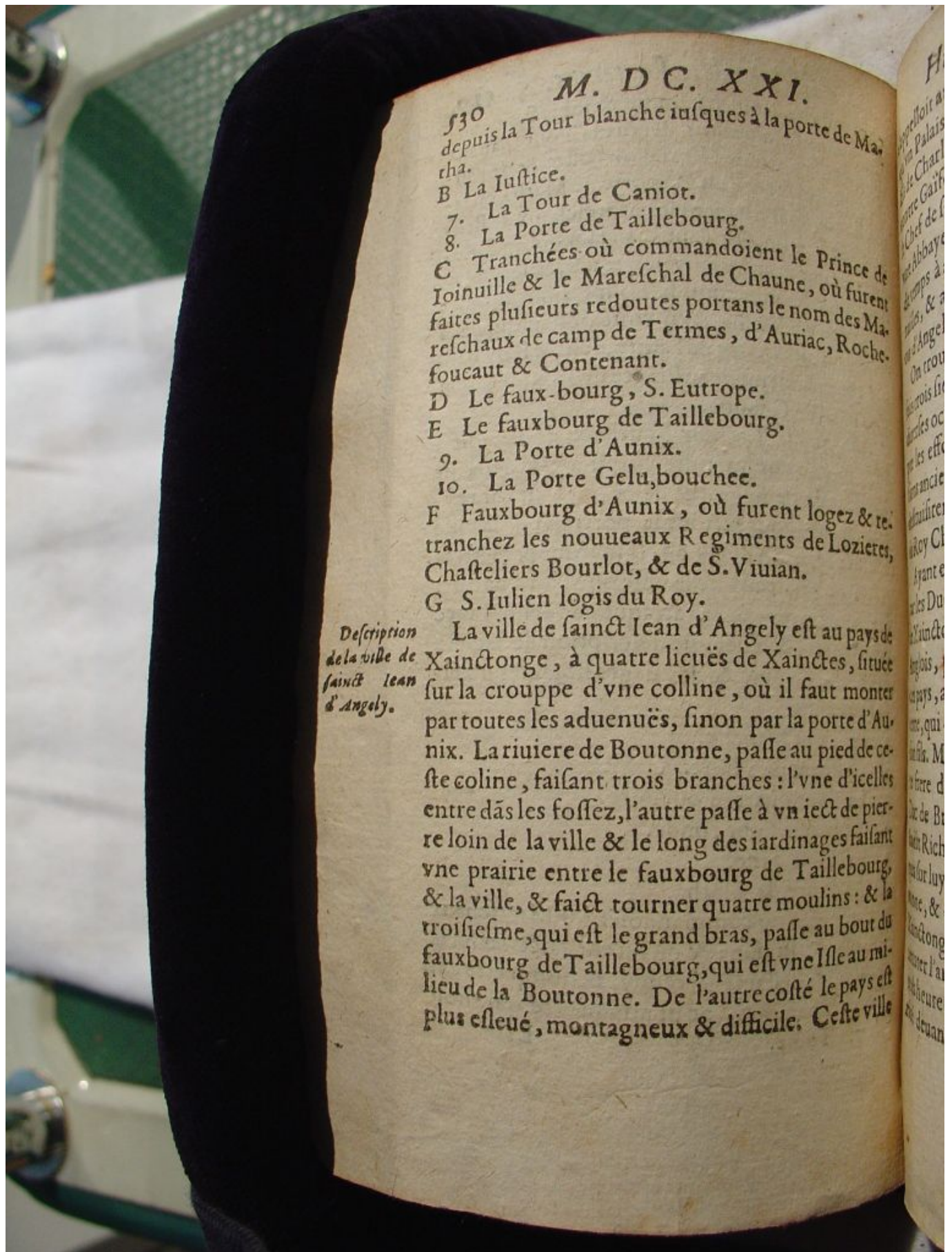
1621_527.jpg



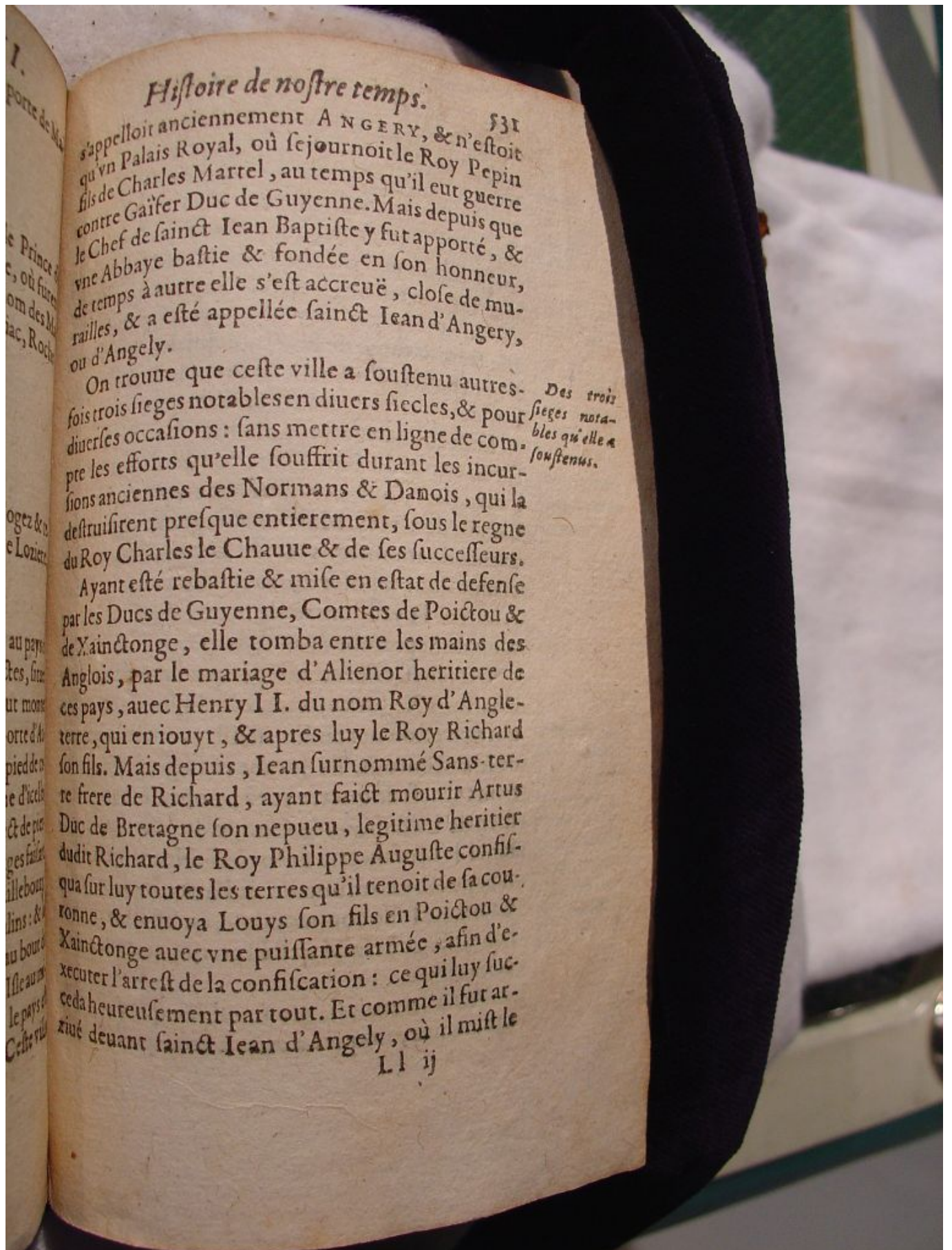
1621_529.jpg



1621_530.jpg



1621_531.jpg



Histoire de nostre temps.

331

s'appelloit anciennement ANGERY, & n'estoit qu'un Palais Royal, où sejournoit le Roy Pepin fils de Charles Martel, au temps qu'il eut guerre contre Gaïfer Duc de Guyenne. Mais depuis que le Chef de saint Iean Baptiste y fut apporté, & vne Abbaye bastie & fondée en son honneur, de temps à autre elle s'est accruë, close de murailles, & a esté appellée saint Iean d'Angery, ou d'Angely.

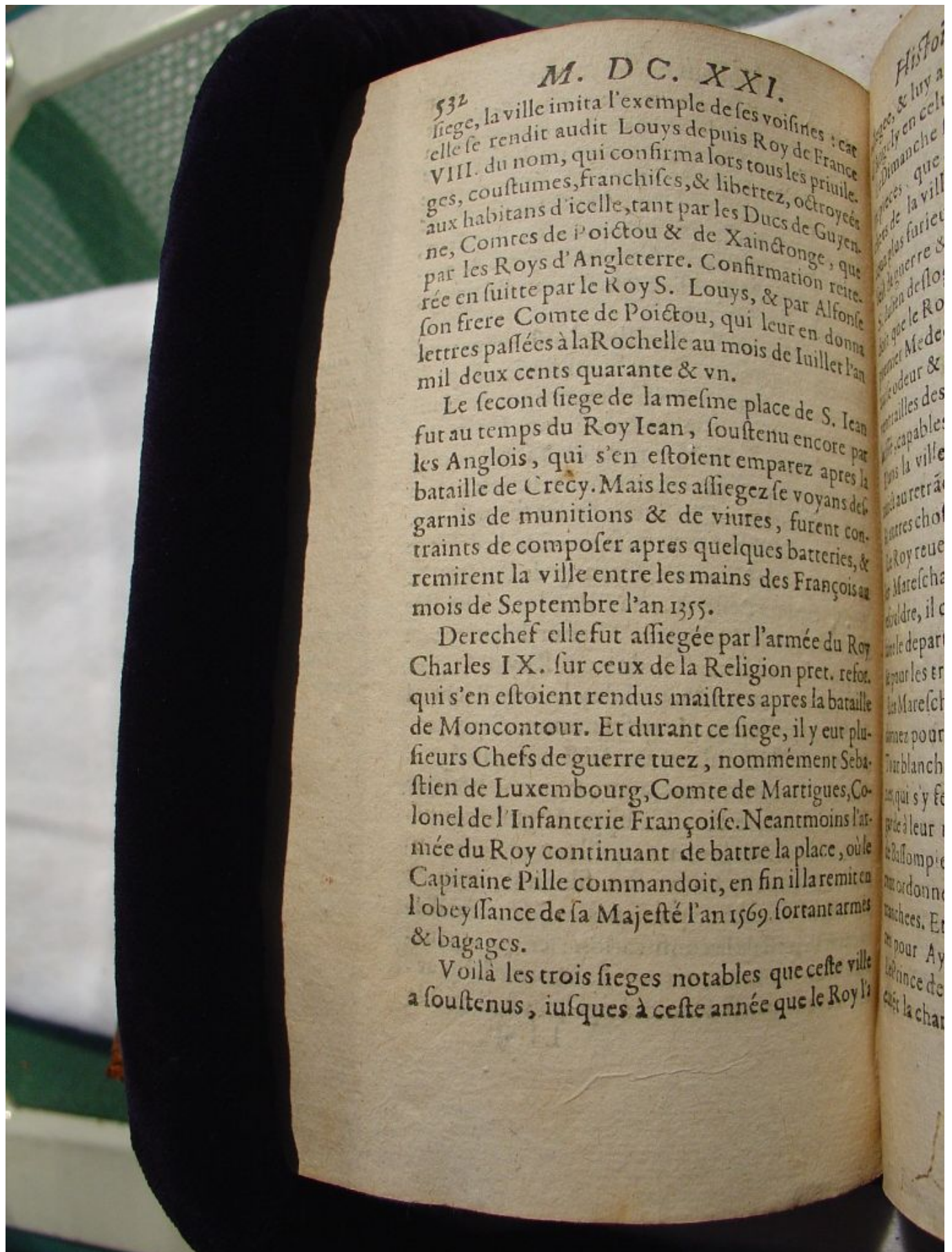
On trouue que ceste ville a soustenu autres-fois trois sieges notables en diuers siecles, & pour diuerses occasions: sans mettre en ligne de compte les efforts qu'elle souffrit durant les incur-sions anciennes des Normans & Danois, qui la destruisirent presque entierement, sous le regne du Roy Charles le Chauue & de ses successeurs.

*Des trois
sieges nota-
bles qu'elle a
soustenus.*

Ayant esté rebastie & mise en estat de defense par les Ducs de Guyenne, Comtes de Poictou & de Xainctonge, elle tomba entre les mains des Anglois, par le mariage d'Alienor heritiere de ces pays, avec Henry I I. du nom Roy d'Angle-terre, qui en iouyt, & apres luy le Roy Richard son fils. Mais depuis, Iean surnommé Sans-terre frere de Richard, ayant faict mourir Artus Duc de Bretagne son nepueu, legitime heritier dudit Richard, le Roy Philippe Auguste confis-qua sur luy toutes les terres qu'il tenoit de sa cou-ronne, & enuoya Louys son fils en Poictou & Xainctonge avec vne puissante armée, afin d'e-xecuter l'arrest de la confiscation: ce qui luy suc-ceda heureusement par tout. Et comme il fut ar-riué deuant saint Iean d'Angely, où il mist le

L l ij

1621_532.jpg



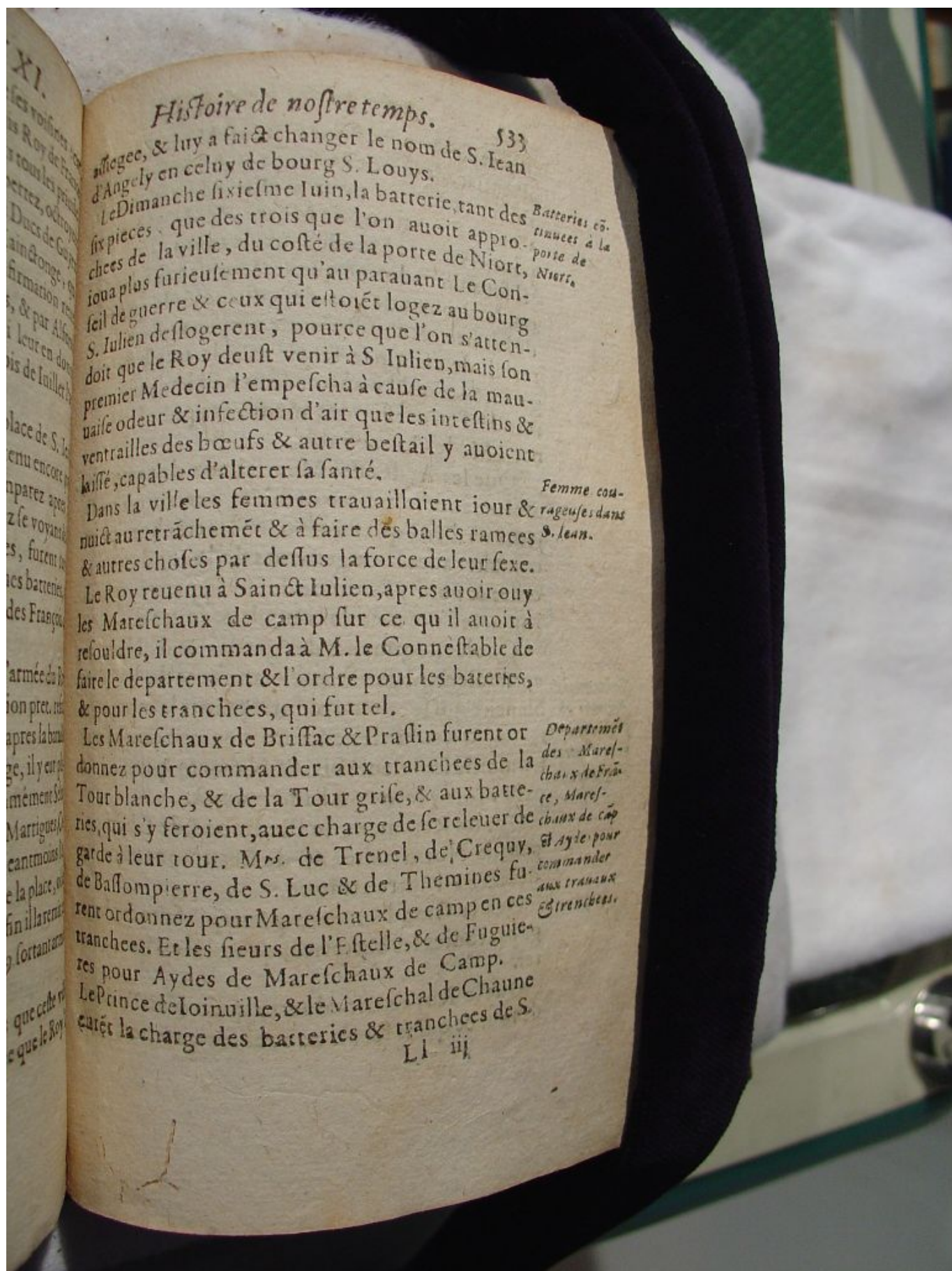
532
M. D C. XXI.
siège, la ville imita l'exemple de ses voisines : car elle se rendit audit Louys depuis Roy de France VIII. du nom, qui confirma lors tous les priuileges, coustumes, franchises, & libertez, octroyées aux habitans d'icelle, tant par les Ducs de Guyenne, Comtes de Poictou & de Xainctonge, que par les Roys d'Angleterre. Confirmation reiterée en suite par le Roy S. Louys, & par Alfonso son frere Comte de Poictou, qui leur en donna lettres passées à la Rochelle au mois de Iuillet l'an mil deux cents quarante & vn.

Le second siege de la mesme place de S. Iean fut au temps du Roy Iean, soustenu encore par les Anglois, qui s'en estoient emparez apres la bataille de Crecy. Mais les assiegez se voyans degarnis de munitions & de viures, furent contraints de composer apres quelques batteries, & remirent la ville entre les mains des François au mois de Septembre l'an 1355.

Derechef elle fut assiegée par l'armée du Roy Charles IX. sur ceux de la Religion pret. reformede, qui s'en estoient rendus maistres apres la bataille de Moncontour. Et durant ce siege, il y eut plusieurs Chefs de guerre tuez, nommément Sebastien de Luxembourg, Comte de Martigues, Colonel de l'Infanterie Françoisse. Neantmoins l'armée du Roy continuant de battre la place, où le Capitaine Pille commandoit, en fin il la remit en l'obeyssance de sa Majesté l'an 1569. sortant armes & bagages.

Voilà les trois sieges notables que ceste ville a soustenus, iusques à ceste année que le Roy l'a

1621_533.jpg



Histoire de nostre temps.

533

logee, & luy a fait changer le nom de S. Jean d'Angely en celuy de bourg S. Louys.

Le Dimanche sixiesme Iuin, la batterie, tant des six pieces que des trois que l'on auoit approchées de la ville, du costé de la porte de Niort, ioua plus furieusement qu'au parauant Le Conseil de guerre & ceux qui estoient logez au bourg S. Julien deslogerent, pource que l'on s'attendoit que le Roy deust venir à S. Julien, mais son premier Medecin l'empescha à cause de la mauuaise odeur & infection d'air que les intestins & ventrailles des bœufs & autre bestail y auoient laissé, capables d'alterer la santé.

Batteries cōtinuées à la porte de Niort.

Dans la ville les femmes trauailloient iour & nuict au retrâchemēt & à faire des balles ramees & autres choses par dessus la force de leur sexe.

Femme courageuse dans S. Jean.

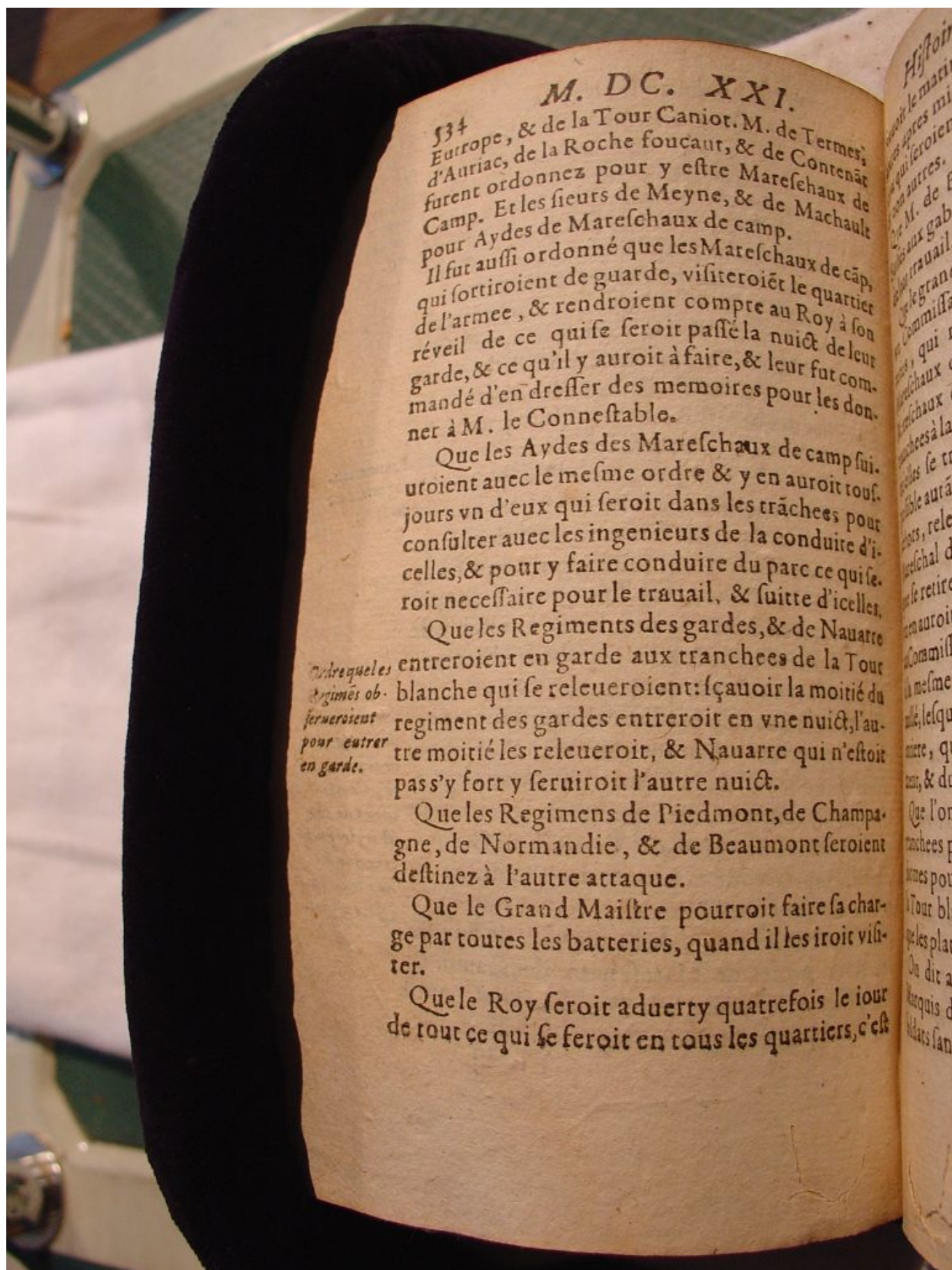
Le Roy reuenu à Saint Julien, apres auoir ouy les Mareschaux de camp sur ce qu'il auoit à resouldre, il commanda à M. le Connestable de faire le departement & l'ordre pour les bateries, & pour les tranchées, qui fut tel.

Les Mareschaux de Brissac & Praslin furent ordonnez pour commander aux tranchées de la Tour blanche, & de la Tour grise, & aux batteries, qui s'y feroient, avec charge de se releuer de garde à leur tour. M^{rs.} de Trenel, de Crequy, de Bassompierre, de S. Luc & de Themines furent ordonnez pour Mareschaux de camp en ces tranchées. Et les sieurs de l'Estelle, & de Fugieres pour Aydes de Mareschaux de Camp. Le Prince de Loinuille, & le Mareschal de Chaune eurent la charge des bateries & tranchées de S.

Departemēt des Mareschaux de France, Mareschaux de camp et Ayde pour commander aux travaux & tranchées.

Li. iij

1621_534.jpg



M. DC. XXI.

534

Europe, & de la Tour Caniot. M. de Termes, d'Auriac, de la Roche foucaut, & de Contenât furent ordonnez pour y estre Marechaux de Camp. Et les sieurs de Meyne, & de Machault pour Aydes de Marechaux de camp.

Il fut aussi ordonné que les Marechaux de camp, qui sortiroient de garde, visiteroient le quartier de l'armee, & rendroient compte au Roy à son réveil de ce qui se seroit passé la nuict de leur garde, & ce qu'il y auroit à faire, & leur fut commandé d'en dresser des memoires pour les donner à M. le Connestable.

Que les Aydes des Marechaux de camp suivoient avec le mesme ordre & y en auroit tousjours vn d'eux qui seroit dans les tranches pour consulter avec les ingenieurs de la conduite d'icelles, & pour y faire conduire du parc ce qui seroit necessaire pour le travail, & suite d'icelles.

Entre que les Regimens obserueroient pour entrer en garde.

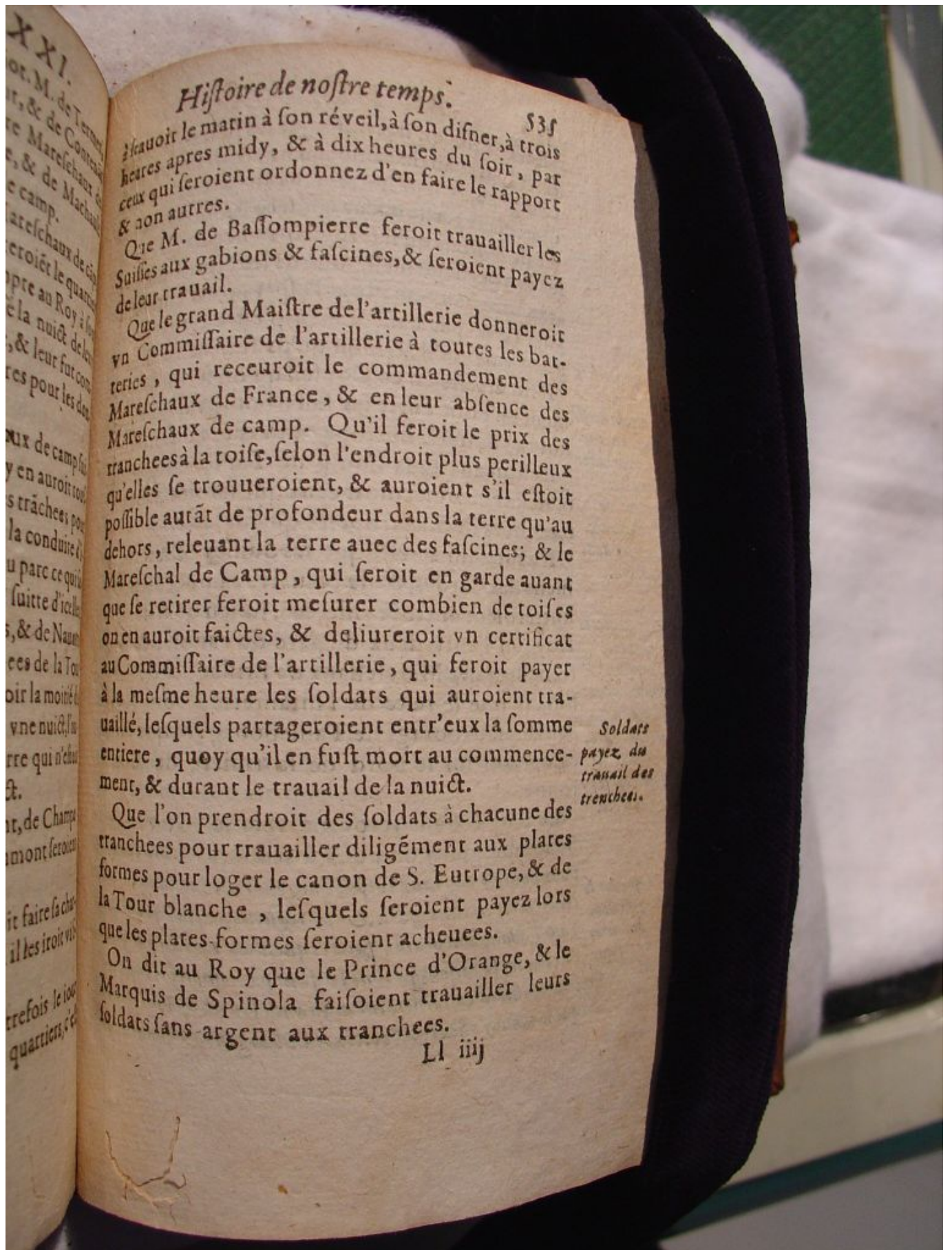
Que les Regiments des gardes, & de Nauarre entreroient en garde aux tranches de la Tour blanche qui se releueroient: sçauoir la moitié du regiment des gardes entreroit en vne nuict, l'autre moitié les releueroit, & Nauarre qui n'estoit pas'y fort y seruiroit l'autre nuict.

Que les Regimens de Piedmont, de Champagne, de Normandie, & de Beaumont seroient destinez à l'autre attaque.

Que le Grand Maistre pourroit faire sa charge par toutes les batteries, quand il les iroit visiter.

Que le Roy seroit aduertý quatrefois le iour de tout ce qui se seroit en tous les quartiers, c'est

1621_535.jpg



Histoire de nostre temps.

535

seuait le matin à son réveil, à son dîner, à trois heures apres midy, & à dix heures du soir, par ceux qui seroient ordonnez d'en faire le rapport & non autres.

Que M. de Bassompierre feroit trauailler les Suisses aux gabions & fascines, & seroient payez de leur trauail.

Que le grand Maistre de l'artillerie donneroit vn Commissaire de l'artillerie à toutes les batteries, qui receuroit le commandement des Mareschaux de France, & en leur absence des Mareschaux de camp. Qu'il feroit le prix des tranchées à la toise, selon l'endroit plus perilleux qu'elles se trouueroient, & auroient s'il estoit possible autât de profondeur dans la terre qu'au dehors, releuant la terre avec des fascines; & le Mareschal de Camp, qui seroit en garde auant que se retirer feroit mesurer combien de toises on en auroit faictes, & deliureroit vn certificat au Commissaire de l'artillerie, qui feroit payer à la mesme heure les soldats qui auroient trauaillé, lesquels partageroient entr'eux la somme entiere, quoy qu'il en fust mort au commencement, & durant le trauail de la nuit.

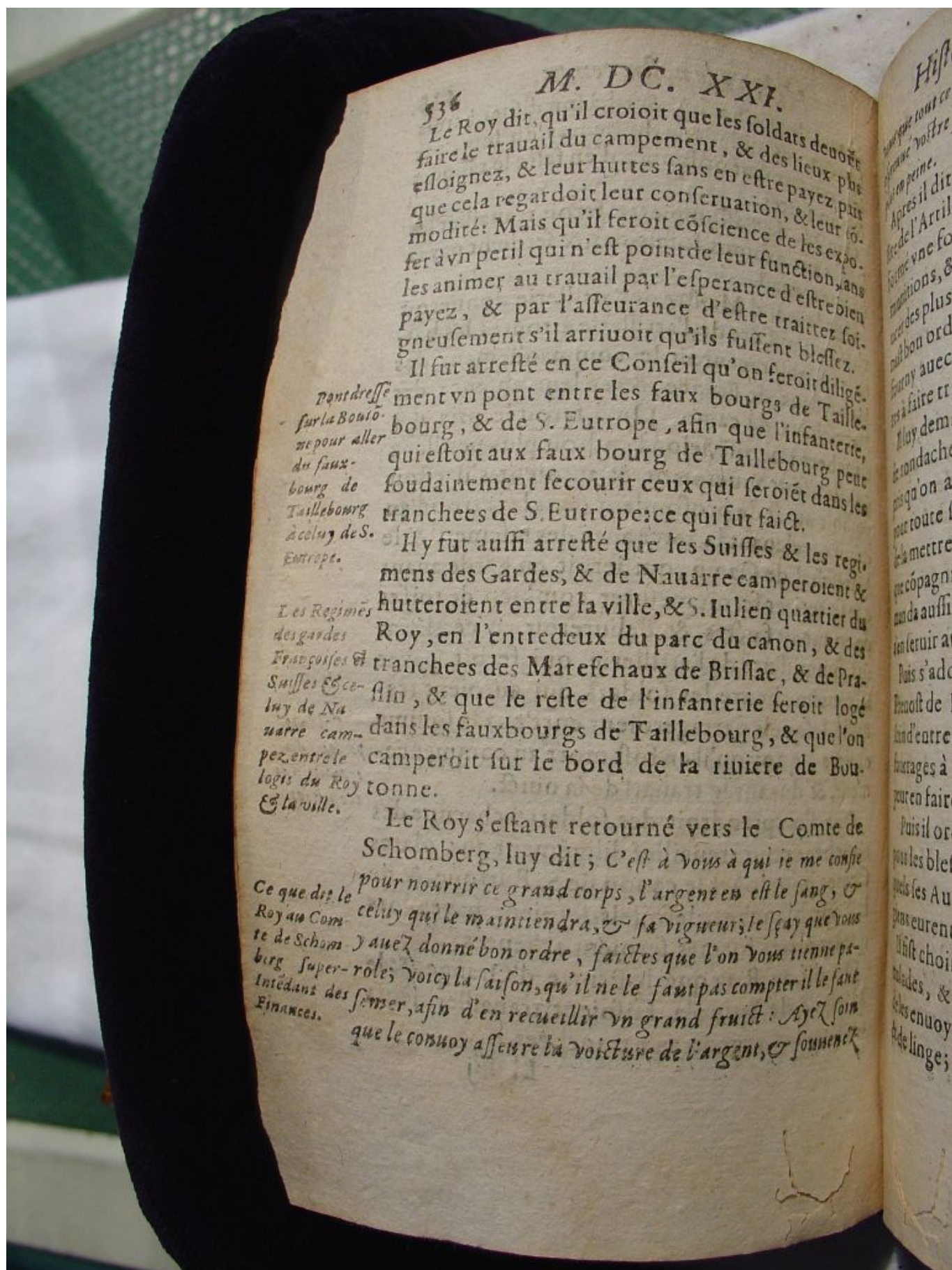
Soldats payez du travail des tranchées.

Que l'on prendroit des soldats à chacune des tranchées pour trauailler diligétement aux plates formes pour loger le canon de S. Eutrope, & de la Tour blanche, lesquels seroient payez lors que les plates-formes seroient acheuees.

On dit au Roy que le Prince d'Orange, & le Marquis de Spinola faisoient trauailler leurs soldats sans argent aux tranchées.

Ll iij

1621_536.jpg



536 M. DC. XXI.

Le Roy dit, qu'il croioit que les soldats deuoient faire le trauail du campement, & des lieux plus esloignez, & leur huttes sans en estre payez plus que cela regardoit leur conseruation, & leur commodité: Mais qu'il feroit cōscience de les exposer à vn peril qui n'est point de leur fonction, sans les animer au trauail par l'esperance d'estre bien payez, & par l'assurance d'estre traittez soigneusement s'il arriuoit qu'ils fussent blessez. Il fut arresté en ce Conseil qu'on feroit diligement vn pont entre les faux bourgs de Taillebourg, & de S. Eutrope, afin que l'infanterie, qui estoit aux faux bourg de Taillebourg pour soudainement secourir ceux qui seroiēt dans les tranches de S. Eutrope: ce qui fut fait.

Pont dressé sur la Boutoie pour aller du faux-bourg de Taillebourg à celui de S. Eutrope.

Les Regimens des gardes Françoises & Suisses Esculpy de Nauarre camperent entre le logis du Roy & la ville.

Il y fut aussi arresté que les Suisses & les regimens des Gardes, & de Nauarre camperoient & hutteroient entre la ville, & S. Julien quartier du Roy, en l'entredeux du parc du canon, & des tranches des Marechaux de Brissac, & de Prasin, & que le reste de l'infanterie feroit logé dans les fauxbourgs de Taillebourg, & que l'on camperoit sur le bord de la riuiere de Bougonne.

Le Roy s'estant retourné vers le Comte de Schomberg, luy dit; C'est à vous à qui ie me confie pour nourrir ce grand corps, l'argent en est le sang, & celuy qui le maintiendra, & sa vigueur; le sçay que vous y auez donné bon ordre, faites que l'on vous uienne payer le super-rolle; voicy la saison, qu'il ne le faut pas compter il le faut semer, afin d'en recueillir vn grand fruit: Ayez soin que le conuoy assure la voicture de l'argent, & souvenez

Ce que dit le Roy au Comte de Schomberg super-rolle dans des Finances.

Histo
Après il dit
del Artill
vne fo
tions, &
des plus
bon ord
avec
à faire tra
Moy dema
dache
qu'on a
route
mettre
cōpagni
aussi
seruir au
s'add
de F
d'entret
rages à
faire
Puis il ord
pour les bles
ses Au
eurent
chois
&
enuoy
linge;

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan